

# **REUNION DU SIRP DU 24 JUILLET 2014**

## **Ecole La Lebade**

L'an deux mille quatorze, le 24 juillet à 20heures 30, les membres du conseil syndical du SIRP Le Temple-Saumos, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc.

Présents : Mrs BIESSE Jean-Pierre, Mmes CONSTANTIN Anne, DELUGIN Delphine, GUERINET Sèverine, MOUTIC Claudette

Mrs CORNE Philippe, BRUNAUD Cyril (suppléants)

Absents excusés : Mrs GAILLARDO Fernand, PREVOT Bruno

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2014 est adopté à l'unanimité sans observation.

### **ACHAT DE MOBILIER**

Monsieur le Président informe le conseil syndical qu'un jeu de la cour de récréation est cassé et qu'il y a lieu de prévoir son remplacement. Il soumet le devis en sa possession d'un montant de 1 685,00 euros HT soit 2 022,00 euros TTC.

La question sera revue ultérieurement lors de l'élaboration du budget 2015.

### **ORGANISATION TRANSPORTS SCOLAIRES**

Les transports scolaires seront assurés par Monsieur SERRES Christophe (bus blanc) et en alternance (une semaine sur deux) par Madame HALARD Françoise et Monsieur BEAUGE Jean-Claude (bus jaune). Monsieur MOUTIC Frédéric, employé par la commune de Saumos, sera mis à disposition pour les remplacements.

Du mardi 2 septembre au 5 septembre 2014, il est demandé à Monsieur le Maire de Saumos de mettre à disposition Mr MOUTIC Frédéric pour assurer la formation de Mr BEAUGE Jean-Claude.

Le Président informe le conseil syndical qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de service de Monsieur SERRES Christophe, suite au ramassage supplémentaire du mercredi.

Pour des raisons de sécurité et de non-conformité du circuit, les arrêts du bus Avenue de l'Océan (lotissement Clos de Courgas – Rue des Bécasses ) et route du Petit Courgas seront supprimés. Pour l'arrêt de bus Route du Porge (GASSIAN), voir avec la famille pour soit arrêter l'arrêt, soit obtenir l'autorisation pour faire demi-tour sur la propriété. Madame Claudette MOUTIC se charge de contacter les familles concernées et de nous tenir au courant.

## **REORGANISATION EMPLOI DU TEMPS DU PERSONNEL SUITE A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur Le Président présente le nouveau planning du personnel suite à la réforme des rythmes scolaires (mercredi matin et TAP) et indique au conseil syndical que dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, il a proposé à Mesdames BOUSCARRUT Céline, GONCALVES-BEDULHO Carole, LAGUEYTE Marion, LAUBERNI Amandine, leur mise à disposition auprès de l'association Les Francas de la Gironde, pour assurer les temps d'accueil périscolaire sur une durée hebdomadaire de 4 heures  $\frac{3}{4}$  par semaine à compter du 2 septembre 2014 pour une durée de un an renouvelable et que ces agents ont donné leur accord.

Il rappelle que le montant de la rémunération et des charges versées par le SIRP sera remboursé par l'association Les Francas de la Gironde au prorata du temps de mise à disposition.

Le conseil syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise à disposition de ces agents aux conditions précitées et autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec les Francas de la Gironde.

## **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL (CATEGORIE C) – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL (CATEGORIE B)**

Monsieur le Président informe le conseil syndical que la commission administrative paritaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, lors de sa séance du 18 Juin 2014, a émis un avis favorable à la promotion au grade de rédacteur territorial de Madame LAGUEYTE Annette.

En conséquence, le conseil syndical émet un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial et à la création d'un poste de rédacteur territorial avec effet au 1<sup>er</sup> Août 2014.

## **PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE**

Le conseil syndical, après discussion, à l'unanimité, décide de fixer le prix du repas pris au restaurant scolaire à compter du 2 Septembre 2014 :

- Repas enfant	2,60 euros
- Repas adulte	3,20 euros
- Repas intervenants extérieurs	3,20 euros
- Repas personnel SIRP	Gratuit

Une note de service sera affichée dans la salle des enseignants.

## **TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES PARKING**

- Mise en conformité cheminement piétons, modification écoulement des eaux par rapport au terrain de tennis et au city-stade pour un montant de 6 486,10 euros HT. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise GUINTOLI.

- Création d'un cheminement piétons entre le parking de la salle des fêtes et l'entrée du groupe scolaire pour un montant de 3 000,00 euros HT et la mise en place de rehausses sur la fosse d'assainissement pour un montant de 185,00 euros HT. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise OCVM BTP ENVIRONNEMENT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

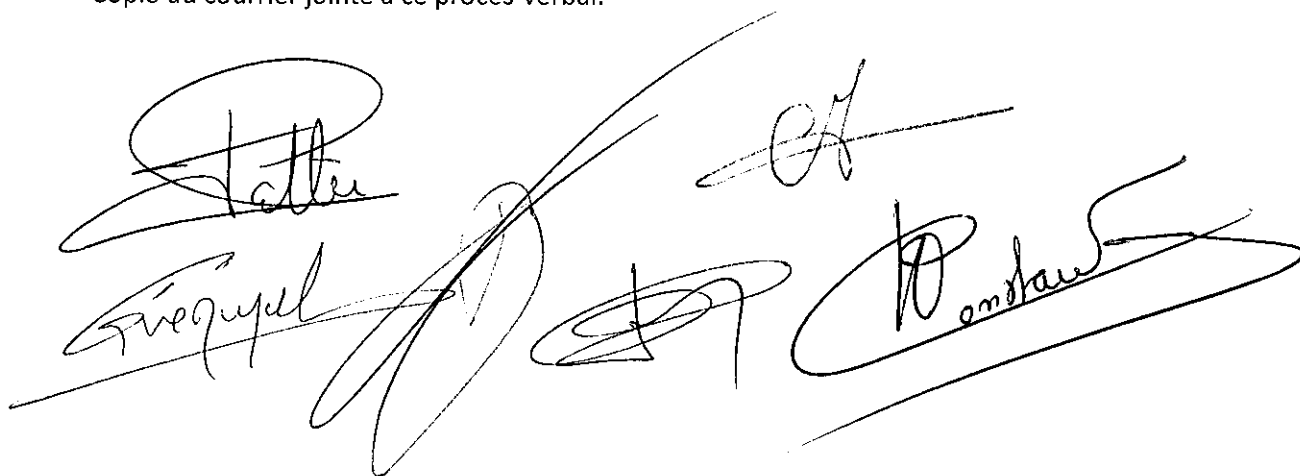
Le conseil syndical émet un avis favorable à la demande de Mme AIMIER pour scolariser son enfant au groupe scolaire de la Lebade.

Le conseil syndical émet un avis favorable à la demande de Mr FROSSARD pour scolariser son enfant au groupe scolaire de la Lebade.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à Mme PREVOT Fabienne, suite à sa demande d'intervention au sein du groupe scolaire pour animer un atelier informatique et un atelier lecture durant la pause méridienne.

Copie du courrier jointe à ce procès-verbal.



The image shows several handwritten signatures in black ink. From left to right, the signatures are: 'Haller', 'Guequiel', a large stylized signature, a smaller signature, and 'Ponhau'. There are also some scribbles and lines between the signatures.